



Élu.e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 14 juin 2021

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Sujet de débat : **équipement de la police municipale**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Nous avons appris par voie de presse que dès la rentrée les policiers municipaux seront équipés de pistolet à impulsion électrique. « La décision aurait été prise au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année, et après des remontées des policiers municipaux ».

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que nous, élus de Saint-Herblain en Commun ne partageons pas cette décision et nous n'avons pas manqué de le faire savoir.

La course au renforcement de l'armement et de l'équipement des policiers n'est pas la réponse puisque cela n'arrête pas la violence et la délinquance. Bien au contraire. En réaction, cela l'augmente même. Tous les chiffres ainsi que la réalité montrent et démontrent que l'augmentation de policiers et policières, même suréquipés, n'entraîne pas une diminution de la délinquance.

Cet argument vaut également pour les caméras qu'elles soient fixes ou portatives. Les jeunes et leurs aînés savent très bien discuter et vivre ensemble quand on préfère les mesures éducatives aux mesures répressives.

Ce n'est pas d'une surenchère de matériel de répression dont les citoyens et citoyennes de Saint-Herblain ont besoin mais de dialogue, de réponses humaines et sociales à leurs questions. **La surenchère sécuritaire est une impasse !**

C'est le genre de décision qui contribue à entretenir la confusion entre la police municipale et la police nationale. Nous réitérons donc ici notre demande de renforcement du service de médiation.

**A quand la mise en place d'un véritable CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec les policiers, les professionnels de la prévention, de l'action sociale, des habitants et habitantes et les enseignants et enseignantes ? Cet outil, attendu, donnerait des solutions humaines, durables et constructives.**





Élu.e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Pour une décision prise au 1<sup>er</sup> trimestre, vous n'avez pas jugé utile d'en informer le conseil municipal réuni le 12 avril dernier. Un autre conseil s'était tenu 2 mois plus tôt, précisément le 5 février 2021.

Vous avez donc sciemment fait le choix de mépriser le conseil municipal en annonçant la décision dans la presse le 20 mai 2021.

De votre communication dans la presse, Nous retenons que la décision a été prise après remontée des policiers municipaux.

Nous demandons, de façon solennelle, la communication au conseil municipal des informations factuelles remontées par les policiers municipaux et qui ont semble-t-il justifié la pente sécuritaire dans laquelle vous vous êtes engagés.

Dans une démocratie telle que nous la concevons, telle que nous la percevons, nous élu.e.s de Saint-Herblain en commun, il eut été souhaitable d'associer les formations ou les groupes politiques ici représentés à une telle décision qui n'est pas anodine pour les Herblinois et Herblinoises, quelles que soit l'idée l'opinion que peuvent avoir les uns et les autres sur le sujet.

Paradoxalement, dans le même temps, vous prétendez recueillir l'avis des Herblinoises et des Herblinois sur des sujets, ô combien mineurs, comparé à l'armement de la police.

Une fois de plus, vous avez trahi cette idée de participation des citoyennes et citoyens aux décisions qui les concernent et vous avez manqué l'occasion de vous mettre en cohérence avec les principes que vous avez promis aux Herblinois et Herblinoises.

Amnesty International souligne avec pertinence que les taser " ne doivent être déployés que parmi des agents spécialisés, ayant reçu une formation rigoureuse y compris sur les graves risques que comportent l'utilisation de cette arme, les précautions à prendre, et les conditions dans lesquelles son usage serait légal, c'est-à-dire répondant aux principes de nécessité et proportionnalité". Cela pose la question de la nécessaire formation des policiers que vous n'avez pas soulignée.





Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Quant au financement de cette décision, combien ça coûte, Monsieur le Maire ?

Pour une décision prise au 1<sup>er</sup> trimestre, vous ne pouviez pas ignorer le coût d'une telle mesure. Le budget primitif 2021 adopté en conseil municipal du 12 avril 2021 n'en a fait aucune allusion. Nous sommes donc fondés, à posteriori, à douter de la sincérité de ce budget primitif.

Je résume donc mes questions Monsieur le Maire,

- Combien coûte cette mesure ?
- Si votre mesure est prévue pour être effective à la rentrée, à mi-juin les modalités sont sans doute précisées, quelles informations comptez-vous communiquer au conseil de ce jour ?
- Nous demandons communication des informations factuelles remontées par les policiers municipaux et policières municipales ?
- Enfin, comptez-vous aller plus loin dans l'armement des policiers et policières ?
- Quelles mesures en terme de prévention allez-vous mettre en œuvre parallèlement ?

